



Réseau de Gestionnaires

des Milieux Aquatiques

du Bassin Nord Rhône-Méditerranée,
de Bourgogne et de Franche-Comté

Pour faciliter les échanges et la formation entre les acteurs de l'eau

Journée Echanges Techniques

« Les statuts des EPCI/syndicats et la mise en œuvre de la GEMAPI »

📅 **Date : 7 Novembre 2017**

📍 **Lieu : BEAUNE (21) – Hôtel Carline**

📌 **Bénéficiaires :**

Technicien(ne)s de rivière et chargé(e)s de missions des procédures de gestion des milieux aquatiques (SAGE et Contrat de rivières), agents de collectivités territoriales, EPCI ou leur groupement et des services déconcentrés de l'Etat en charge de la gestion des milieux aquatiques.

📌 **Contexte**

La gestion locale des cours d'eau a été modifiée par la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Au 1^{er} Janvier 2018, la mise en œuvre de la compétence GEMAPI est dévolue au bloc communal puis logiquement à l'intercommunalité.

Cette réforme, en matière d'administration territoriale, entraîne une réorganisation de l'existant qui peut s'accompagner de procédures de modification des structures actuelles et/ou de création de nouvelles structures gestionnaires.

La Journée d'Echanges Techniques (JET) proposée est consacrée spécifiquement aux statuts des EPCI/syndicats en lien avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Elle repose sur des témoignages et retours d'expériences liés à la phase de création et/ou révision statutaire, suivis d'une table ronde ayant vocation à partager et apporter un éclairage sur cette étape clé.

📌 **Rappel des objectifs de la journée**

- Apporter aux participants des éléments de connaissances méthodologiques et juridiques associés aux statuts,
- Identifier un ensemble de recommandations et points de vigilance associé aux statuts,
- Repositionner les statuts dans le cadre de la démarche globale de la prise de compétence GEMAPI,
- Permettre aux participants de mettre en commun leurs expériences, leurs connaissances ainsi que leurs interrogations sur les statuts.

Programme de la journée

Matinée :

- 9h15 - 9h30 **Accueil des participants/Présentation de la journée**
- 9h30 - 10h10 **Les statuts des collectivités territoriales**
Notions fondamentales (consistance et conformité légale, rappels réglementaires), recommandations et points de vigilance
DSC Avocats (*collaborateur à confirmer*)
- 10h15 - 11h00 **Témoignage 1 : Exemples de révision statutaire sur le bassin versant de la Grosne**
Rachel FABRE - EPTB Saône et Doubs
- 11h05 - 11h50 **Témoignage 2 : Exemple de révision statutaire sur le bassin versant de la Bourbince**
Benjamin GAUTHIER - SIBV Bourbince
- 11h50 - 12h00 **Introduction aux ateliers de l'après-midi (liste de chapitres à aborder en priorité)**

Midi :

- 12h Déjeuner au restaurant à la charge des participants

Après-midi :

- 13h30 – 15h30 **Statuts de collectivité : réflexion et aide à la rédaction**
Table ronde et ateliers de travail
- 15h30 -16h00 **Bilan/synthèse**
- 16h00 **Fin de la journée.**

Partenaires techniques et financiers :

